



SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA

Avocats

10 Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE

☎ 04-76-03-29-66

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE MEYLAN (38240), 40 Avenue de la Plaine Fleurie

un APPARTEMENT en copropriété, de type 3, au 1^{er} étage, d'une superficie de 67,90 m2 avec garage en sous-sol.

(cadastré section AN numéro 118 et AN numéro 119 et plus particulièrement les lots n°6 et 18).

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 13 OCTOBRE 2026 à 14 HEURES

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE
Place Firmin Gautier
38000 GRENOBLE**

Visite prévue sur place le Mardi 6 Octobre 2026 à 14 heures à 15 heures.
par le ministère de la SELARL HENRI MEZAGHRANI
Commissaires de Justice à GRENOBLE (38000)

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences du :

Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier FRANCOIS VILLON situé 40 avenue de la Plaine Fleurie 38240 MEYLAN, représenté par son syndic en exercice l'agence LAMY, société par actions simplifiées à associé unique, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 487 530 099 dont le siège social est situé 51 Boulevard de Courcelles 75008 PARIS, représentée par son agence LAMY GRENOBLE, située 21 avenue Felix Viallet 38000 GRENOBLE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat la **SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA– BASTILLE AVOCATS**

DESIGNATION

Sur la Commune de MEYLAN (38), 40 avenue de la Plaine Fleurie, dans un ensemble immobilier dénommé FRANCOIS VILLON, cadastré section AN n°118 et AN n°119 et plus particulièrement les lots 6 et 18.

Lot 6 : un appartement au 1^{er} étage et les 61/1000èmes de la copropriété.

Lot 18 : garage au sous-sol et les 4/1000èmes de la copropriété.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 9 Avril 2026.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

MISE A PRIX : 13.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat

www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66 www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.